



RAPPORT D'ANALYSE



RAPPORT D'ANALYSE

MAIRIE DE ST JEAN DE MAURIENNE
2 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
73300 SAINT JEAN DE MAURIENNE

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 4 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European cooperation for Accreditation), ILAC (International Laboratory Accreditation Forum) et IAF (International Accreditation Forum) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'analyses.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole .
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier : SLA20-13577
Identification échantillon : SLA2009-1878-1
Analyse demandée par : ARS DT de SAVOIE

Doc Adm Client : ARS
UGE : 0124 - SAINT JEAN DE MAURIENNE
Nom de l'exploitant : MAIRIE DE SAINT JEAN DE MAURIENNE
Nom de l'installation : ST JEAN DE MAURIENNE CHEF-LIEU
Type : UDI
Code : 000658

PSV : 0000000726
Point de surveillance : CHEF-LIEU ROCHENOIRE
Localisation exacte : ENTREPRISE FAVIER CHARPENTE COUVERTURE, REFECTOIRE ÉVIER
Département/Commune : 73 / SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE
Nature : Eau de distribution

Type d'eau : T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
Motif du prélèvement : CS
Type Analyse : D2013
Prélèvement : Prélévé le 15/09/2020 de 13h45 à 13h45 Réceptionné le 15/09/2020 à 16h19
Prélévé et mesuré sur le terrain par / Savoie Labo - J. Colombat
Prélèvement accrédité Cofrac selon FDT 90-520
Flaconnage SAVOIE LABO

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. (incertitudes établies par le laboratoire et communiquées sur demande).
Ce rapport annule et remplace tout rapport partiel émis précédemment.
Date de début d'Analyse le 15/09/2020 à 16h41

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Observations sur le terrain	Oui Flamme Non Oui Mélangeur Acceptable		Observation Observation Observation Observation Observation Observation			
Démontage du buse-jet						
Désinfection du point de prélèvement						
Prélèvement au jet						
Traitement Collectif ou individuel de l'eau continue (donnée client)						
Type de robinet						
Mesures sur le terrain						
Aspect (in situ)						

Doc Adm Client : ARS
Point de surveillance : CHEF-LIEU ROCHENOIRE
Type d'eau : T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Chlore libre (in situ)	<0.05	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2		#
Chlore total (in situ)	<0.05	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2		#
Couleur (appareils) (in situ)	Acceptable	-	Analyse qualitative	NF EN ISO 7887 Meth. A		Acceptable
Couleur de l'eau (in situ)	Acceptable	-	Analyse organoleptique	NF EN 1622 annexe C		Acceptable
Température de l'eau ou de mesure (in situ)	22.8	°C	Méthode à la sonde	Meth. interne PVT/MC-009		25 #
Analyses microbiologiques						
Coliformes	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9306-1		0 #
Entérocoques	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7894-2	0	#
Escherichia coli	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1	0	#
Microorganismes aérobies à 22°C	> 300	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222		#
Microorganismes aérobies à 36°C	16	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222		#
Spores d'Anaérobies Sulfito-Réducteurs	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN 26461-2		0 #
Caractéristiques organoleptiques						
Saveur	Acceptable	-	Analyse organoleptique	NF EN 1622 annexe C		Acceptable
Analyses physicochimiques						
Analyses physicochimiques de base						
Conductivité électrique (corrigée à 25°C par compensation)	242	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888	200	1100 #
pH	8.2	Unité pH	Electrode	NF EN ISO 10523	6.5	9 #
Température de mesure du pH	23.0	°C	Electrode	NF EN ISO 10523		#
Turbidité	< 0.2	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027-1		2 #
Formes de l'azote						
Ammonium	< 0.03	mg/l NH4+	Spectrophotométrie automatique	NF ISO 15923-1	0.50	0.10 #
Nitrite	< 0.01	mg/l NO2-	Spectrophotométrie automatique	NF ISO 15923-1		#
Métaux						
Antimoine total	< 0.5	µg/l Sb	ICP/MS (après acidification)	NF EN ISO 17294-2	5	#
Cadmium total	< 0.1	µg/l Cd	ICP/MS (après acidification)	NF EN ISO 17294-2	5	#
Chrome total	< 0.5	µg/l Cr	ICP/MS (après acidification)	NF EN ISO 17294-2	50	#
Cuivre total	3.8	µg/l Cu	ICP/MS (après acidification)	NF EN ISO 17294-2	2000	1000 #
Fe total	< 10	µg/l Fe	ICP/MS (après acidification)	NF EN ISO 17294-2		200 #
Nickel total	< 1	µg/l Ni	ICP/MS (après acidification)	NF EN ISO 17294-2	20	#
Ploomb total	< 0.2	µg/l Pb	ICP/MS (après acidification)	NF EN ISO 17294-2	10	#

La conclusion relative à l'échantillon est couverte par l'accréditation COFRAC si tous les essais réalisés sont eux-mêmes couverts par l'accréditation

François GENET
 Responsable Chimie

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	COFRAC Références de qualité
COV : composés organiques volatils						
Solvants organohalogénés						
Epichlorohydrine (*)	< 0.1	µg/l	Purge and Trap GC/MS	Méthode interne M_ET_105	0.1	1
HAP : Hydrocarbures aromatiques polycycliques						
HAP						
Acénaphthène	< 0.005	µg/l	GC/MSMS après extraction LL	Méth. Interne PO-MO-021		#
Anthracène	< 0.005	µg/l	GC/MSMS après extraction LL	Méth. Interne PO-MO-021		#
Benzo(a)anthracène	< 0.001	µg/l	GC/MSMS après extraction LL	Méth. Interne PO-MO-021		#
Benzo(a)pyrène	< 0.003	µg/l	GC/MSMS après extraction LL	Méth. Interne PO-MO-021	0.010	#
Benzo(b)fluoranthène	< 0.005	µg/l	GC/MSMS après extraction LL	Méth. Interne PO-MO-021		#
Benzo(ghi)perylène	< 0.001	µg/l	GC/MSMS après extraction LL	Méth. Interne PO-MO-021		#
Benzo(k)fluoranthène	< 0.005	µg/l	GC/MSMS après extraction LL	Méth. Interne PO-MO-021		#
Chrysène	< 0.005	µg/l	GC/MSMS après extraction LL	Méth. Interne PO-MO-021		#
Dibenz(a,h)anthracène	< 0.002	µg/l	GC/MSMS après extraction LL	Méth. Interne PO-MO-021		#
Fluoranthène	< 0.005	µg/l	GC/MSMS après extraction LL	Méth. Interne PO-MO-021		#
Fluorène	< 0.005	µg/l	GC/MSMS après extraction LL	Méth. Interne PO-MO-021		#
Indène(1,2,3-cd)pyrène	< 0.001	µg/l	GC/MSMS après extraction LL	Méth. Interne PO-MO-021		#
Naphthalène	< 0.02	µg/l	GC/MSMS après extraction LL	Méth. Interne PO-MO-021		#
Phénanthrène	< 0.005	µg/l	GC/MSMS après extraction LL	Méth. Interne PO-MO-021		#
Pyrène	< 0.005	µg/l	GC/MSMS après extraction LL	Méth. Interne PO-MO-021		#
Somme des 4 HAP	< 0.012	µg/l	GC/MSMS après extraction LL	Méth. Interne PO-MO-021	0.100	#
Composés divers						
Divers						
Acrylamide (*)	< 0.1	µg/l	HPLC/MSMS après injection directe	Méthode interne M_ET_130	0.1	#

1 ABSENCE DU LOGO COFRAC

L'absence du logo Cofrac provient d'un délai de mise en analyse par rapport au prélèvement supérieur aux exigences normatives.

Les critères de spécifications (Limite et références de qualité) sont définis suivant le jeu de spécification réglementaire. Eau conforme aux limites et références de qualité fixées par l'arrêté modifié du 11 janvier 2007 pour les paramètres analysés.

.../...

point prélevé

